**Module 841 TD - Contrôle de Gestion et Gestion Prévisionnelle**

**Entreprise CASSIS**

**DOCUMENT 2**

|  |
| --- |
| **Activités prévues** |
| Les activités prévues de l’entreprise pour l’exercice N devraient être irrégulières selon les périodes.  Le chiffre d’affaires envisagé pour l’année N serait de 500 000 € HT et ainsi réparti :   * janvier, février, mars  : 5 % par mois, * avril, mai, juin, juillet : 8 % par mois, * août : 5 %, * septembre, octobre : 10 % par mois, * novembre, décembre : 14 % par mois.   Les encaissements des créances sur les clients s’effectueraient de la manière suivante :   * 40 % au comptant, * 40 % à 30 jours, * 20 % à 60 jours. |